

FORMATION POST-PERMIS

Vous voulez réduire votre période probatoire, et obtenir le total des points plus rapidement ?

Foncez vous inscrire à notre formation POST PERMIS : pour les disponibilités, nous contacter par email ou téléphone

- **Qui est concerné ?**

Cette formation est destinée seulement aux apprentis conducteurs volontaires, détenteur d'un premier permis de conduire sur les catégories B, B1, A1 et A2. Ceux-ci doivent avoir entre 6 et 12 mois de permis, ni plus ni moins.

Attention, le conducteur ne doit avoir aucune infraction à son actif entraînant une perte de points, ni mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire au cours de sa période probatoire.

- **Comment accéder à la formation ? :**

Pour plus d'information, nous contacter sur l'e-mail : amberichter@hotmail.fr